AUGMENTATATION DE CAPITAL ANNONCEE

SOCIETE AIR LIQUIDE TUNISIE

Siège Social: 37, Rue des Entrepreneurs, ZI Charguia II, Ariana Aéroport -2035 ARIANA-

La Société Air Liquide Tunisie porte à la connaissance de ses actionnaires et du public que son Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 28 mai 2013 a décidé de porter le capital social de 27 758 550 dinars à 30 282 050 dinars par incorporation de 2 523 500 dinars à prélever sur les réserves pour réinvestissements exonérés et l'émission de 100 940 actions nouvelles gratuites de nominal 25 dinars chacune, à attribuer aux détenteurs des 1 110 342 actions composant le capital social actuel et aux cessionnaires en bourse des droits d'attribution, à raison d'une (1) action nouvelle gratuite pour quinze (11) actions anciennes et ce, à partir du 2 septembre 2013.

Les actionnaires pourront exercer leurs droits en bénéficiant gratuitement d'actions nouvelles conformément à la parité d'attribution ci-dessus définie ou encore en cédant leurs droits d'attribution en bourse.

La Société Air Liquide Tunisie procédera à l'acquisition et l'annulation de deux (2) droits d'attribution et ce, en vue de respecter la proportion d'exercice des droits d'attribution sus mentionnée.

Jouissance des actions nouvelles gratuites :

Les actions nouvelles gratuites porteront jouissance en dividendes à partir du **1er janvier 2013**.

Cotation en bourse :

- -Les actions anciennes Air Liquide Tunisie seront négociables en bourse, droit d'attribution détaché, à partir du **2 septembre 2013**.
- -Les actions nouvelles gratuites seront négociables en bourse à partir du **2 septembre 2013** sur la même ligne de cotation que les actions anciennes auxquelles elles seront assimilées et ce, dès leur création.
- -Les droits d'attribution seront négociables en bourse à partir du 2 septembre 2013.

Prise en charge par la STICODEVAM:

Les actions nouvelles gratuites et les droits d'attribution seront pris en charge par la STICODEVAM à partir du **2 septembre 2013**.